

Bourses de La Fondation de l'ÉNC 2023-2024

Date limite :
13 octobre
2023

- Guide d'information.

- Conditions d'admissibilité
- Critères d'évaluation des demandes
- Modalités d'attribution
- Calendrier du traitement des demandes
- Dossier incomplet ou en retard
- Comité d'évaluation des demandes
- Engagement de réussite
- Assistance
- Adresse de retour des demandes
- Liste des documents à joindre aux demandes
- Schéma de préparation d'une demande

Programmes

DEC – DEE

CES – PFS – AEC

Tous les niveaux

ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES EN ARTS DU CIRQUE

La Fondation souhaite accroître l'accessibilité aux programmes de formation de l'École nationale de cirque (ÉNC) pour s'assurer qu'aucun candidat admissible ne renonce à son projet de formation professionnelle d'artiste de cirque pour des raisons financières. De même, la Fondation veut s'assurer qu'aucun étudiant inscrit ne renonce, pour les mêmes raisons, à parachever ses études à l'ÉNC. C'est **la raison d'être du programme de bourses** de la Fondation de l'École nationale de cirque.

L'objectif du programme de bourses de la Fondation est de garantir l'accessibilité des formations de l'École à tous les candidats **admis** aux programmes CES, DEC/DEE, PFS et AEC. Le programme de bourses a pour but d'aider à compléter les ressources financières de l'étudiant ou de l'élève et de sa famille ainsi que l'aide financière des programmes de prêts et bourses gouvernementaux ou privés lorsqu'elles s'avéreront insuffisantes ou inaccessibles.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Tout élève ou étudiant de l'École nationale de cirque peut, sans égard à son origine, sa citoyenneté, son talent ou sa discipline de prédilection, demander une aide financière si les conditions suivantes sont remplies :

Conditions générales

- est inscrit à temps complet dans l'un des programmes AEC, CES, DEC, DEE ou PFS à l'ÉNC;
- croit ne pas disposer des ressources financières suffisantes pour poursuivre ses études à l'École;
- possède un dossier disciplinaire ne comportant aucune mesure grave appliquée au cours de la dernière session terminée et de la session en cours à l'École;
- présente un dossier scolaire ne comportant aucun risque sérieux de non-réadmission pour la session suivante.
- s'est conformé au calendrier de paiement de frais de scolarité tel qu'établi dans le contrat éducatif jusqu'à la date de l'annonce de l'octroi de la bourse.
- posséder un numéro d'assurance sociale

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES DEMANDES

L'évaluation des demandes tiendra compte des éléments suivants :

Montants admissibles

- frais de scolarité et frais connexes
- frais de transport local
- autres dépenses admissibles

Critères spécifiques d'attribution

- **DEC, DEE et AEC :**
 - la situation de l'élève ou de l'étudiant (état matrimonial, enfant(s) à charge, etc.)
 - les frais de subsistance si l'étudiant ne dépend pas du soutien de ses parents et si tel était le cas, si ceux-ci résident à l'extérieur de la région montréalaise
 - les efforts déployés par le postulant pour avoir accès à d'autres ressources financières (recherche d'emploi, demande de prêts et bourses publics, autres demandes de bourses)
 - les ressources financières de l'élève ou de l'étudiant
 - les ressources financières des parents du postulant si celui-ci n'est pas considéré comme autonome
- **CES et PFS :**
 - la situation des parents de l'élève (revenus, autre enfant(s) à charge, etc.)
 - les ressources financières des parents

MODALITÉS D'ADMISSION AU PROGRAMME DE BOURSES D'OCTOBRE 2023

L'étudiant ou les parents de l'élève désireux d'obtenir une aide financière devront remplir un formulaire de demande.

Le formulaire de demande est disponible au bureau du Registraire au 2^e étage ainsi que dans la section « politiques » du site Web de l'École nationale de cirque. Le formulaire est accompagné d'annexes qui doivent être remplies selon la situation de l'élève ou de l'étudiant.

Le formulaire et toutes annexes s'y rattachant doit être signé par le ou les responsables financiers de l'étudiant.

Le formulaire, accompagné de toutes les annexes et pièces justificatives, doit être envoyé par courriel à l'adresse jpugre@enc.qc.ca au plus tard le vendredi 13 octobre 2023.

Seules les demandes provenant d'étudiants ou d'élèves n'ayant pas fait de demande au printemps 2023 seront considérées.

CALENDRIER DU TRAITEMENT DES DEMANDES

- Date d'échéance de la demande de bourse : 13 octobre 2023
- Date de réponse aux demandes : 27 octobre 2023
- Date du versement des bourses : 100% au 15 novembre

- *La Fondation se réserve le droit d'assujettir d'autres conditions au versement de la bourse.*

DOSSIER INCOMPLET OU EN RETARD

Une demande incomplète ou en retard sera automatiquement rejetée. Les demandes de bourses dont les documents de preuve de revenus, d'endettement ou de dépenses sont manquants ne seront pas analysées.

Par ailleurs, il est fortement recommandé aux postulants de déposer leur demande le plus tôt possible dans l'éventualité où des documents supplémentaires seraient requis.

COMITÉ D'ÉVALUATION DES DEMANDES

Le comité d'évaluation des demandes est nommé par le conseil d'administration de la Fondation de l'École nationale de cirque. Après avoir vérifié que les évaluations ont été effectuées de manière équitable, le comité recommandera au conseil les récipiendaires et les montants des bourses à octroyer.

ENGAGEMENT DE RÉUSSITE ET D'ACHÈVEMENT D'ÉTUDES

Étant donné que les moyens affectés aux bourses d'Études sont limités, les étudiants, ou les parents des élèves au CES ou au PFS, doivent signer un contrat de réussite et d'achèvement d'études avec L'École. Advenant un cas d'abandon du programme pour tout autre motif que des problèmes de santé, l'étudiant, ou les parents responsables financièrement de l'élève au CES, devra ou devront rembourser à l'École la totalité de la bourse versée.

ASSISTANCE

Pour toute question relative au programme de bourses, vous pouvez contacter Jean-Philippe Dugré, directeur du développement et des partenariats au 514-982-0859 poste 240 ou par courriel jpugre@enc.qc.ca

ADRESSE DE RETOUR DES DOSSIERS DÛMENT COMPLÉTÉS

Les formulaires et les documents peuvent être déposés ou envoyés par la poste au bureau du registraire ou encore envoyés par courriel à l'adresse suivante : jpugre@enc.qc.ca

LISTE DES DOCUMENTS À JOINDRE À LA DEMANDE

Voir page suivante

Note : L'emploi du genre masculin dans ce texte n'a pour but que de l'alléger.

Liste des documents obligatoires à inclure dans les demandes de bourses

Programme CES et PFS :

- Le Formulaire de demande de bourse pour le CES et le PFS dûment rempli;
- La copie de l'avis de cotisation de l'Agence du revenu du Canada pour l'année d'imposition précédente du ou des parents du postulant. Si les revenus ont été gagnés dans un autre pays, ils doivent fournir une copie de la déclaration de revenus confirmant le revenu net et les impôts payés l'année précédente;
- Le certificat de naissance ou la copie d'acte de naissance de chacun des enfants à charge du ou des parents du postulant;
- Toute autre preuve de revenus (pension alimentaire perçue l'année précédente, etc.);
- Si les deux parents habitent ensemble, l'**Annexe I** sinon l'**Annexe II** pour chacun des parents ;

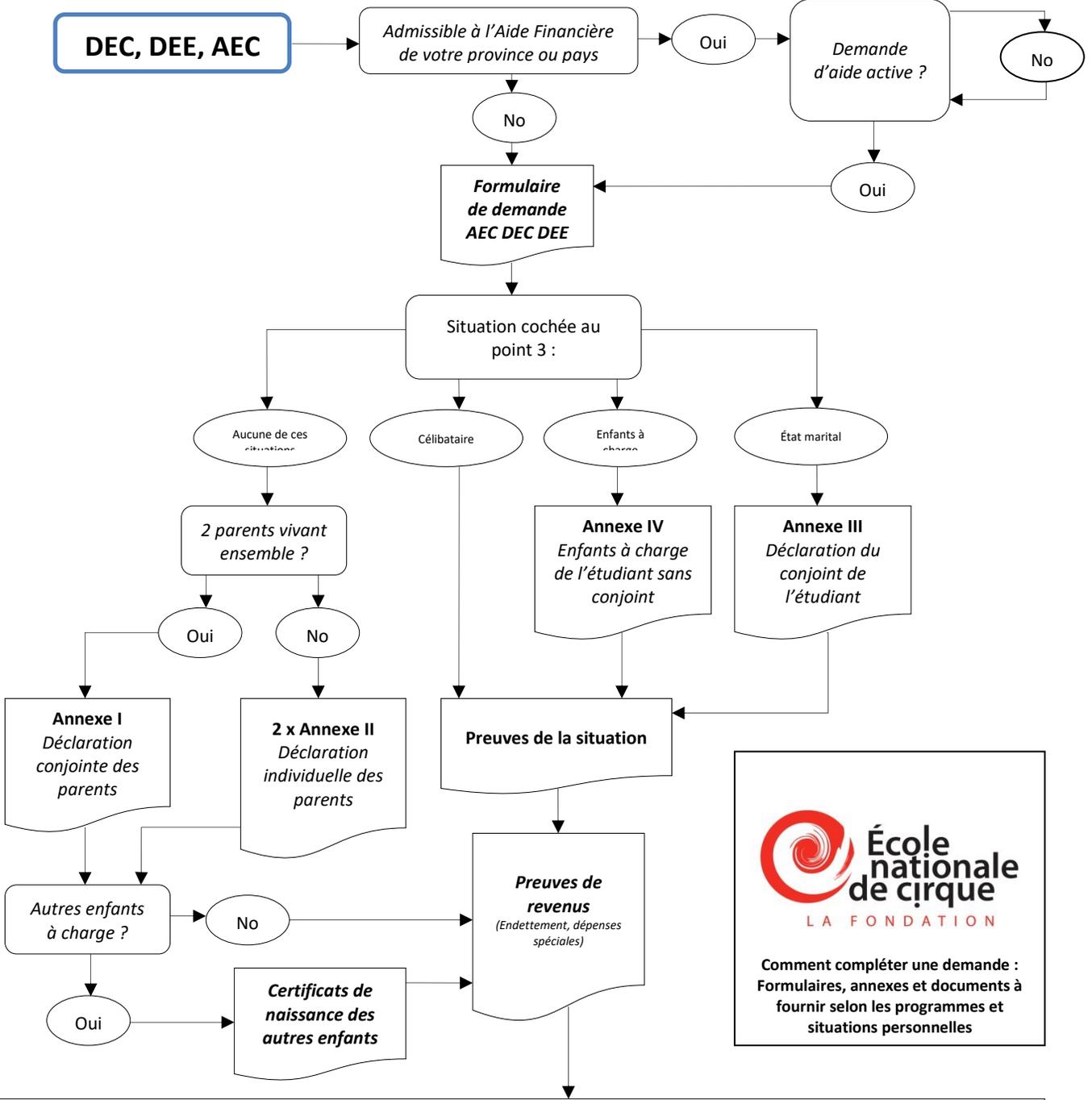
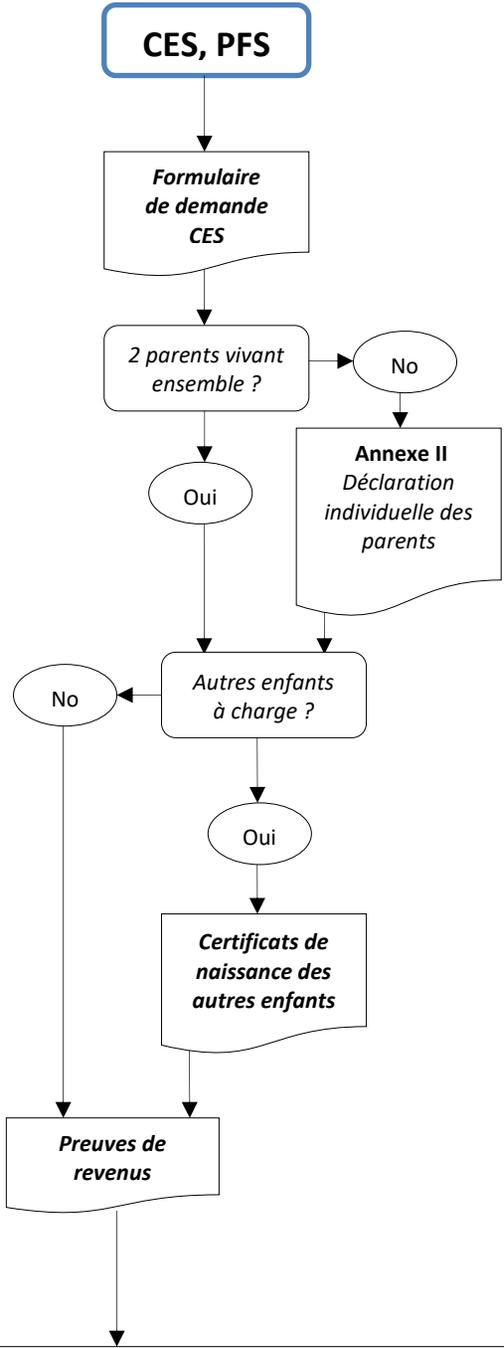
Programmes AEC, DEC et DEE :

IMPORTANT : tous les étudiants du DEC et des AEC résidents du Québec doivent avoir fait une demande de prêts et bourses auprès de l'Aide financière aux études (AFE) du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour que leur demande soit acceptée.

- Le Formulaire de demande de bourse pour les DEC/DEE et AEC dûment rempli;
- L'avis de cotisation de l'Agence du revenu du Canada pour l'année précédente de l'étudiant, ou de son pays d'origine le cas échéant;
- Les pièces justificatives pour les frais de transport autre que transport en commun
- Les pièces justificatives pour dépenses exceptionnelles autres que celles de subsistance depuis juillet de l'année précédente.
- Les pièces justificatives pour montant total emprunté pour vos études à ce jour d'une institution financière et/ou d'un programme de prêts étudiants gouvernemental incluant le montant pour l'année scolaire en cours.
- Pour les étudiants considérés comme québécois, le relevé de calcul pour la demande d'aide financière auprès du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Et selon la situation de l'étudiant :

- Les pièces justificatives prouvant l'autonomie de l'étudiant (voir **Statut** au point 3 du formulaire de demande)
Sinon, il doit fournir l'**Annexe I Déclaration conjointe des parents**, ou l'**Annexe II Déclaration individuelle du parent** avec leur avis de cotisation de l'Agence du Revenu du Canada pour l'année d'imposition précédente. Si les revenus ont été gagnés dans un autre pays, ils doivent fournir une copie de la déclaration de revenus confirmant le revenu net et les impôts payés l'année précédente.
- S'il l'étudiant est marié ou s'il vit avec son conjoint et un enfant (le sien ou celui du conjoint)
Le conjoint doit compléter l'**Annexe II Déclaration du conjoint de l'étudiant** et fournir une copie de l'avis de cotisation de l'Agence du Revenu du Canada pour l'année d'imposition précédente. Si les revenus ont été gagnés dans un autre pays, ils doivent fournir une copie de la déclaration de revenus confirmant le revenu net et les impôts payés l'année précédente. Si le conjoint reçoit présentement l'aide financière d'un programme de prêt/bourse étudiant gouvernemental il doit soumettre l'équivalent du relevé de calcul.
Fournir également un certificat de naissance pour chaque enfant du conjoint ou de l'étudiant
- S'il a des enfants à charge et qu'il vit sans conjoint
Compléter l'**Annexe IV Enfants à la charge de l'étudiant** et fournir un certificat de naissance ou une copie d'acte de naissance de chacun des enfants à charge de l'étudiant.




École nationale de cirque
LA FONDATION

Comment compléter une demande :
Formulaires, annexes et documents à fournir selon les programmes et situations personnelles

Dépôt de la demande